



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR - ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BEAUCE & PERCHE

COMMUNE DE PONTGOUIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Du

Mercredi 05 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de Pontgouin, légalement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur FRIESSE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents (9) : Jean-Claude FRIESSE, Roger LIBEAU, Jennifers MOULIN, Nicolas POUICIN, Arnold HAY, Aymeric SOUCHET, Sonia GEBZYNSKI, Christine LE CALVEZ, Laetitia POIREL.

Etaient absents non excusés (2) : Alain TAFUUREAU, David BESNARD

Etaient absents excusés (2) : Stéphane CASALINO (pouvoir à Sonia GEBZYNSKI), Joëlle GERMOND (pouvoir à Nicolas POUICIN).

ORDRE DU JOUR

- Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de la commune
- Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de la commune
- Affectation des résultats 2016 du budget de la commune
- Vote du budget primitif 2017 de la commune
- Questions diverses.

Secrétaire de la séance : Aymeric SOUCHET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération 2017-04-01 - Adoption du Compte Administratif 2016 du budget de la commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget de la commune. Celui-ci a été adressé, en amont, à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame GEBZYNSKI demande pourquoi les dépenses de fonctionnement ont-elles été plus importantes que les années précédentes.

Monsieur le Maire propose de revoir ultérieurement le détail des dépenses.

Monsieur HAY intervient et pense que les dépenses ne sont pas « hors de mesure ».

Madame GEBZYNSKI trouve que la dépense relative à l'énergie - électricité est élevée.

Madame LE CALVEZ et Monsieur HAY sont unanimes sur le fait que le détail a été vu en commission finance. Monsieur HAY précise que l'année 2016 est une année de « ménage ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a eu des achats dispendieux notamment sur les abonnements à différentes éditions (plus de 2.000 € par an) qui ont été résiliés à compter de cette année, la téléphonie (plus de 2.000 € par an également juste la location du matériel). Le gaz ainsi que l'électricité de la salle des fêtes mais aussi de la mairie sont des postes importants.

Sous la présidence de Monsieur Roger LIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	689.701,01 €
Recettes	714.605,40 €
Excédent de clôture :	24.904,39 €

Investissement

Dépenses	138.430,46 €
Recettes	60.224,74 €
Déficit de clôture :	78.205,72 €

Hors de la présence du Maire, Monsieur Jean-Claude FRIESSE, le conseil municipal approuve à la majorité (2 votes contre et 8 votes pour) le compte administratif 2016 du budget de la commune.

Délibération 2017-04-02 - Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget de la commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget de la commune, tenu par la Trésorerie de Courville sur Eure. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que celui-ci doit être en parfaite concordance avec le compte administratif 2016, tenu par la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 vote contre, 1 abstention et 9 votes pour), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2017-04-03 – Affectation des résultats 2016 du budget de la commune

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT 2016

-DÉPENSES : 138.430,46 €

-RECETTES : 60.224,74 €

DEFICIT => 78.205,72 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2016

- DÉPENSES : 689.701,01 €

- RECETTES : 714.605,40 €

EXCÉDENT => 24.904,39 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et affecte les résultats de clôture de l'exercice 2016 suivants :

Le report au compte D001 : solde d'exécution reporté => 76.440,42 €

Excédents de fonctionnement capitalisés 1068 => 76.440,42 €

Le report au compte R002 : résultat d'exploitation reporté => 90.564,84 €

Délibération 2017-04-04 – Vote du budget primitif 2017 de la commune

Madame GEBZYNSKI demande si l'assemblée souhaite voter le budget par chapitre ou par article.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que le budget de la commune soit présenté par chapitre.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2017 du budget de la commune et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT => 309.090,42 €

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT => 768.303,71 €

Monsieur POUICIN intervient car le projet de création d'une route communale entre la départementale 347.16 et la départementale 30 n'est pas prévu au budget 2017 le financement étant insuffisant.

Monsieur POUICIN souhaiterait savoir si les membres du Conseil Municipal envisagent prioritairement le projet en investissement 2018.

Monsieur le Maire précise que la subvention demandée au Conseil Départemental a été accordée et que la subvention est reconduite l'année prochaine.

Monsieur LIBEAU préférerait que l'accès à la gare de Pontgouin soit sécurisé par système similaire à celui de Tréon.

Monsieur HAY souhaiterait connaître le sens du mot « priorité ». Est-ce une promesse ou une politique économique ?

Monsieur POUICIN rappelle que, lors des demandes de subventions, l'ensemble des élus ont répondu favorablement à ce projet et souhaiterait simplement savoir si le projet est toujours viable pour l'année prochaine ou bien s'il est abandonné.

Monsieur HAY rappelle que la consommation énergétique de la salle des fêtes ainsi que celle de la mairie est très élevée et qu'il convient prioritairement d'envisager des travaux.

Madame GEBZYNSKI suggère à Monsieur HAY de reprendre les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal pour comprendre réellement le sens de la question de Monsieur POUICIN. Pour résumer, Madame GEBZYNSKI informe Monsieur HAY que, pour apaiser la situation au moment de la suppression d'une route, le Conseil Municipal a proposé de créer un nouveau chemin rural.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque la municipalité a des projets il convient de les réaliser. En revanche, il y a parfois des impératifs comme le bâtiment de la bibliothèque qui a subi des infiltrations d'eau importantes. Les travaux sont prioritaires et sans subvention. Ces derniers s'élèvent à 39.000 €.

Monsieur POUICIN précise que des frais ont déjà été engagés par l'AFAF, pour la création du CR.

Monsieur SOUCHET intervient et précise à son tour qu'effectivement des travaux ont déjà été entrepris mais il convient de niveler à nouveau le chemin et le reprofiler avant l'été prochain.

Monsieur le Maire rappelle que le projet engendre une dépense importante et qu'il faut demander plusieurs devis.

Le budget primitif 2017 de la commune ainsi présenté est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

- * Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a fait des demandes de devis pour les façades extérieures du bâtiment de la bibliothèque. Le premier devis concerne la face arrière du bâtiment et s'élève à 11.000 € environ. Un autre devis pour la totalité du bâtiment qui s'élève à 39.000 € environ. La qualité de travail ne semble pas la même. Une commission travaux sera organisée pour étudier les propositions. Monsieur LIBEAU ne comprend pas pourquoi les experts ont déclaré que la commune était responsable. Monsieur le Maire rappelle que la bâtiment ne possède plus de ravalement et cela provoque une humidité importante dans la bibliothèque mais aussi dans l'habitation voisine. Monsieur LIBEAU suggère que l'on fasse appel à un autre expert.

Questions diverses

- * Madame LE CALVEZ demande si Monsieur le Maire a des informations nouvelles concernant le mur face à la maison de retraite. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il contacte régulièrement l'assurance de la commune. Il s'agit, dans le cas présent, d'un problème de responsabilité civile. Tant que l'assurance adverse ne versera pas les indemnités, l'assurance de la commune ne pourra pas intervenir. L'assurance adverse estime également que le montant des travaux de réfection sont élevés.
- * Madame GEBZYNSKI rappelle que, l'année dernière, les membres de la commission finance avait accès au site Hélios pour consulter les comptes. Madame GEBZYNSKI demande si c'est toujours le cas cette année ? Monsieur le Maire répond que les code d'accès sont réservés aux adjoints. Madame LE CALVEZ confirme, en tant que membre de la commission, qu'elle n'a jamais eu d'accès au site Hélios.
- * Madame GEBZYNSKI souhaiterait avoir un bilan de toutes les dépenses occasionnées pour la salle des fêtes. Monsieur le Maire approuve et fera le nécessaire dès que les travaux seront terminés. Il y a encore des travaux importants à réaliser à la salle des fêtes compte-tenu de la perte évidente de chaleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance
Aymeric SOUCHET

Monsieur le Maire
Jean-Claude FRIESSE